



EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Exposition à la trichloramine

### Enquête menée dans les piscines couvertes des cantons de Neuchâtel, Fribourg et Jura

La chancellerie d'Etat communique :

Une campagne de mesure de la trichloramine atmosphérique a été menée durant l'hiver 2007-2008 dans trente piscines des cantons du Jura, de Neuchâtel et de Fribourg. Parallèlement, des mesures de la qualité de l'eau ont été réalisées. Les deux-tiers des installations testées présentent un taux de trichloramine inférieur à  $0.1 \text{ mg/m}^3$ . Comparativement à la valeur cible proposée en France ( $0.5 \text{ mg/m}^3$ ), ces résultats sont donc satisfaisants.

#### Questionnaire médical pour le personnel

Dans le cadre de cette enquête, le personnel occupé dans les piscines visitées a répondu à un questionnaire médical. Il ressort que les maîtres nageurs, les surveillants et les physiothérapeutes sont les professionnels les plus touchés par certains symptômes irritatifs liés à la présence de trichloramine dans l'air. Dès lors, il est préconisé la fixation d'une valeur limite d'exposition au poste de travail, ainsi qu'une étude destinée à cerner plus précisément le sujet d'un point de vue médical et technique.

Par ailleurs, la question de l'effet des contaminants atmosphériques, notamment sur les jeunes nageurs, est encore largement ouverte. Il est ainsi recommandé une investigation plus poussée dans le domaine de la protection des nageurs et notamment des bébés nageurs.

#### Des résultats satisfaisants

Le niveau moyen de trichloramine dans les trente installations est de  $0.114 \text{ mg/m}^3$  avec un intervalle de confiance à 95% situé entre  $0.071$  et  $0.157 \text{ mg/m}^3$ . Dix-huit (60%) des piscines visitées présentent un taux de trichloramine inférieur à  $0.1 \text{ mg/m}^3$  et huit (27%) ont un niveau de trichloramine situé entre  $0.1$  et  $0.2 \text{ mg/m}^3$ . Sur les quatre installations aux résultats les plus élevés, trois ont un taux de trichloramine situé à  $0.30$  et  $0.31 \text{ mg/m}^3$ , la quatrième étant à  $0.52 \text{ mg/m}^3$ . Comparativement à la valeur cible proposée en France ( $0.5 \text{ mg/m}^3$ ), ces résultats sont satisfaisants.

Par contre, les réponses des professionnels aux questionnaires ont permis de mettre en évidence une augmentation de la prévalence des plaintes d'irritation des yeux, du nez et de la gorge lorsque le taux de trichloramine atteint 0.3 mg/m<sup>3</sup>. Les symptômes d'irritation de la gorge sont clairement liés au travail, de même pour les symptômes d'irritation du nez et des yeux. Et les problèmes de peau sont récurrents.

- **Le rapport sur le contrôle des piscines est disponible sur en cliquant sur le lien suivant :**  
[http://www.jura.ch/acju/Departements/DECC/AMT/Documents/PDF/NCI3\\_final.pdf](http://www.jura.ch/acju/Departements/DECC/AMT/Documents/PDF/NCI3_final.pdf)

Neuchâtel, le 5 novembre 2008